

BESA

BELGIAN EVENT SUPPLIER ASSOCIATION



Henri Devedeleerstraat 28, 1501 Buizingen

 @BesaMembers |  @besabelgium

MAGAZINE D'ÉTÉ

Julliet 2023

www.b-esa.be



EVENT
CONFEDERATION
MEMBER

Photo: Garon Piceli, Pexels

Index

- 3** Festivak
- 4** BESA est là pour vous aussi !
- 6** Passeport de sécurité
- 7** Qualité de l'air intérieur dans les lieux publics fermés
- 8** Dossier commission paritaire
- 9** Gobelets réutilisables lors d'événements

- 10** Centre des technologies du divertissement
- 12** AI4Events est en ligne
- 14** Effets spéciaux : étincelles ou sparks
- 16** Formules partenaires
- 17** Avantages réservés aux membres
- 18** Calendrier

Edito

Cher professionnel de l'événementiel,

Voici déjà la deuxième édition de notre magazine BESA en version papier. Il marque le coup d'envoi d'une saison estivale bien remplie et d'un automne prometteur. Prometteur, parce qu'en plus d'un travail considérable pour nos entreprises, c'est aussi un automne plein d'événements inspirants pour les professionnels de l'événementiel. Nous y reviendrons plus loin dans ce magazine.

Entre-temps, nous continuons à travailler d'arrache-pied. Les progrès ne sont pas toujours rapides, mais des étapes sont franchies. Pensez au dossier de la Commission paritaire, mais aussi au mémorandum que nous sommes en train de rédiger, à l'approche des élections de 2024, avec les autres fédérations événementielles de l'Event Confederation et avec l'aide de nos membres, pour porter (et maintenir) les besoins de notre secteur à l'attention de nos responsables

politiques. Il est encore un peu trop tôt pour récolter, mais les graines ont déjà germé !

Pour paraphraser l'écrivain français Albert Camus, nous espérons que cet automne deviendra un second printemps, avec beaucoup d'emplois et de beaux événements en perspective. Nous vous souhaitons donc, ainsi qu'à vos collègues, un été et un automne fantastiques.

L'équipe BESA



Nous verrons-nous à Festivak ?

Vous souhaitez suivre les dernières tendances dans le monde de l'événementiel et découvrir les dernières nouveautés en matière de technologie événementielle ? Alors sortez votre agenda dès maintenant, car cet automne, de nombreux événements et salons nationaux et internationaux sont au programme afin de vous inspirer. Le mois de novembre sera bien rempli !

Vous pouvez participer à pas moins de trois foires événementielles de grande envergure :

Festivak 2023

- Avec plus de 250 exposants, des intervenants sur des thèmes intéressants et, bien sûr, un cocktail de l'industrie qui constitue une excellente occasion de nouer des contacts, il s'agit du salon belge le plus important du secteur de l'événementiel.
- Les 22 et 23 novembre 2023, Nekkerhal Malines.
- Plus d'infos : <https://www.festivak.be>

En tant qu'association professionnelle des fournisseurs événementiels belges, nous ne pouvons évidemment pas passer à côté de cet événement. Vous nous trouverez donc sur un stand où nous souhaitons également mettre nos membres en avant.

Vous souhaitez participer à notre stand collectif ou bénéficier d'une visibilité supplémentaire sur notre stand ? C'est possible ! Contactez Petra à l'adresse petra@b-esa.be pour plus d'informations sur les possibilités.



Heavent Paris

- De onmisbare vakbeurs voor innovatief en creatief event design.
- Van 14 tot en met 16 november 2023, Porte de Versailles (Hall 4), Parijs (Frankrijk).
- Meer info: <https://www.heavent-paris.com/>

Event Tech London

- Le salon européen des technologies événementielles. Deux événements sont organisés chaque année, l'un au printemps en Amérique et l'autre en automne en Europe.
- Les 15 et 16 novembre 2023, ExCeL London, Londres (Royaume Uni).
- Plus d'infos : <https://eventtechlive.com/london/>

Sans oublier les **BEA Awards** qui seront organisés à Anvers le 15 novembre. Plus d'informations à ce sujet suivront sans doute bientôt sur <https://bea-awards.eu/fr/>.

L'année 2024 commence bien elle aussi, avec en janvier deux rendez-vous pour le secteur :

CUE2024

- Salon biennal des technologies événementielles, de l'installation et du spectacle, lieu de rencontre des techniciens de l'industrie de l'événement et des arts du spectacle.
- Du 15 au 17 janvier 2024, Ahoy Rotterdam (Pays Bas).
- Plus d'infos : <https://www.cue.nl/en>

BOE International

- Salon international du marketing expérientiel.
- Les 17 et 18 janvier 2024, Messe Dortmund (Allemagne)
- Plus d'infos : <https://www.boe-international.de/en-gb>

Et bien sûr, vous êtes également les bienvenus à notre **cocktail de Nouvel An** et à notre **BESA Meet The Members** le 25 janvier à WICREATIONS !

Echo24 : réservez la date

Outre les BEA et la Mice Party, nous avons un troisième rendez-vous annuel pour notre industrie dans le calendrier depuis 2023 : Echo. Cet événement annuel de l'Event Confederation, organisé pour la première fois au printemps 2023, a été un grand succès. Des cas intéressants, des orateurs passionnants et de nombreuses possibilités de réseautage. Tout le monde était présent : organisateurs, fournisseurs, agences événementielles, freelances, politiciens, ...

Nous nous réjouissons donc déjà de l'édition 2024. L'Event Confederation a déjà communiqué la date : notez d'ores et déjà **le mardi 6 février 2024** dans vos agendas !

BESA est là pour vous aussi !

BESA - ou Belgian Event Suppliers Association - a été fondée par les fournisseurs d'événements eux-mêmes après la crise financière de 2008 afin de répondre collectivement aux problèmes de l'époque. Cette mission a été renforcée par la crise coronarienne et la crise de l'énergie qui s'en est suivie. Travailler ensemble est plus important que jamais.

Nous sommes là pour tous les fournisseurs du secteur de l'événementiel, petits et grands. Plus de 250 entreprises du secteur sont déjà affiliées, issues d'une grande variété de domaines : sociétés audiovisuelles, constructeurs de tentes, sites d'événements, sécurité, hôtellerie, agences d'artistes, animateurs, etc.

Les freelances et les payrollers font également

partie de notre famille élargie. Tous ceux qui fournissent des services et du matériel pour des événements au sens large sont les bienvenus.

Nous tenons également à informer tout le monde de ce qui se passe et évolue dans notre secteur par le biais de notre site web et de nos réseaux sociaux. Nos membres



reçoivent aussi régulièrement un BESA Newsflash dans leur boîte aux lettres avec les dernières nouvelles. Et bien sûr, il y a aussi ce magazine qui est publié deux fois par an à partir de cette année !

L'union fait la force

Sous l'égide de la Confédération de l'événement, nous travaillons avec les autres fédérations sectorielles sur des thèmes pertinents pour le secteur de l'événementiel au sens large. Pensez au dossier du comité mixte, qui a été lancé au sein de BESA, mais nous travaillons également mieux ensemble sur d'autres thèmes plus larges que les fournisseurs d'événements, tels que la durabilité, l'innovation, le capital humain et l'attractivité du secteur en tant qu'employeur.

Il y a aussi des dossiers qui restent spécifiques à BESA parce qu'ils sont particulièrement pertinents pour nos entreprises. Pensez au groupe de travail AREI du SPF Economie dans lequel BESA siège également. Il y a un certain nombre de dossiers sur l'étagère dont des géants comme Electrabel ne se préoccupent pas mais qui sont très difficiles pour notre secteur, comme le déploiement des câbles sans halogène. Notre voix en tant que porte-parole des fournisseurs techniques du secteur est donc très importante.

BESA dispose également d'une ligne directe avec le SPF Affaires intérieures et a donc pu apposer son empreinte sur la loi sur la sécurité privée. Ainsi, les préoccupations des petites entreprises de sécurité, qui travaillent principalement dans le secteur de l'événementiel, ont également été prises en compte dans la loi. Ces entreprises de sécurité se sont organisées au sein de BESA dans leur propre cercle Security et sont parvenues ensemble à une position commune que BESA a pu faire passer.

Une vision d'avenir pour le secteur de l'événementiel : un mémorandum à l'intention de nos décideurs politiques

Les dernières années ont clairement montré que cette voie courte vers la politique est

fructueuse. Dans la perspective des élections de 2024, nous souhaitons donc attirer l'attention des responsables politiques sur toutes les questions qui nous tiennent à cœur. Avec les autres fédérations d'événements réunies sous la bannière de l'Event Confederation, nous avons donc préparé un projet de mémorandum dans lequel nous exposons clairement nos ambitions et notre vision du futur concernant notre secteur aux partis politiques qui rédigeront le nouvel accord de coalition après les élections.

Dans cette note d'ambition, nous voulons non seulement communiquer les problèmes concrets auxquels nous sommes confrontés dans le secteur, mais aussi proposer aux responsables politiques des solutions et des idées pour y remédier. Ceci ne se fera pas seul, mais avec l'aide de nos membres. Avez-vous des solutions à des problèmes ou des idées qui profiteraient au secteur ? Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés ? Avez-vous des suggestions ou des idées pour améliorer et développer notre secteur ? Peut-être y a-t-il des choses que nous avons négligées ou qui méritent plus d'attention ? Nous serions ravis d'entendre ce que vous avez à dire !

Malheureusement, les choses ne vont généralement pas aussi vite que nous le souhaiterions, non seulement en raison de la lenteur du travail politique, mais aussi parce que nous travaillons avec une très petite équipe au sein de BESA. En outre, il s'agit toujours d'un travail bénévole et non rémunéré, qui s'ajoute à l'activité événementielle très prenante que nous exerçons tous. Cela rend les choses parfois difficiles, car il y a beaucoup de travail à faire et il n'y a que 24 heures dans une journée.

Nous avons donc besoin de mains et de cerveaux supplémentaires ! Si vous vous sentez attiré(e) et que vous souhaitez travailler au sein de BESA, faites-le nous savoir en appelant le +32 (0)3 330 1001 ou en envoyant un mail à welcome@b-esa.be.

Nouvelle plateforme d'apprentissage "Passeport de sécurité" pour les techniciens de la culture et de l'événementiel

Le 1^{er} juin, le Fonds social des arts du spectacle, en collaboration avec le RITCS et les collègues de STEPP, a lancé sa toute nouvelle plateforme d'apprentissage et son nouveau certificat de passeport de sécurité. Il devrait permettre aux techniciens de démontrer plus facilement qu'ils peuvent travailler en toute sécurité, y compris au-delà des frontières nationales.

Travailler dans le secteur des arts du spectacle et de l'événementiel n'est pas sans risque. Non seulement pour les techniciens de scène et d'événements, mais aussi pour les autres employés, un environnement de travail sûr doit être assuré. C'est aux employeurs et aux clients de le garantir. Le jeudi 1^{er} juin, le Fonds social des arts du spectacle, STEPP et RITCS ont donc lancé la plateforme d'apprentissage «Passeport de sécurité»*. Avec cette plateforme et le certificat associé, ils offrent aux entreprises et aux clients du secteur la garantie que les employés maîtrisent les compétences de base pour travailler en toute sécurité dans le secteur.

Passeport de sécurité

Dans le secteur du spectacle et de l'événementiel, les techniciens travaillent ensemble sous des statuts très divers, souvent dans le cadre de missions temporaires. Parfois, les techniciens connaissent leur environnement de travail, parfois ils y sont invités, par exemple lorsqu'ils sont en tournée. Cela se passe généralement sans problème, mais lorsque des accidents surviennent, ils sont souvent graves. Pour les clients et les employeurs, il n'est pas toujours évident de savoir si les personnes qui se promènent dans leur espace de travail travaillent également en toute sécurité. Avec cette initiative, le Fonds social Arts du spectacle, nos collègues de STEPP et RITCS veulent remédier à cette situation.

C'est donc une initiative que nous ne pouvons que saluer.

Le passeport se compose de trois parties :

- un parcours d'apprentissage numérique, disponible sur www.veiligheidspaspoort.be (bientôt aussi disponible en français). Créez un compte (voir le bouton en haut à droite) et commencez à apprendre. Le système suit automatiquement vos progrès. Les explications sur l'utilisation de la plateforme se trouvent dans la FAQ.
- un examen écrit, possible dès l'été
- un examen pratique, possible à partir de cet automne

La réussite de cette formation permet d'obtenir le certificat. L'accès à la plateforme d'apprentissage numérique est gratuit. Seul l'examen pratique sera payant.

Le certificat s'appuie sur un projet européen antérieur, ETTE, qui a défini dix compétences essentielles en matière de sécurité partagées par plusieurs pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Finlande, Suède,...). Il est donc prévu que le certificat soit reconnu dans chacun des pays participants, ce qui facilitera le travail des techniciens en Europe.

** A ne pas confondre avec le passeport de sécurité qui existe déjà et qui correspond toutefois à cet objectif. Plus d'infos à ce sujet sur notre site web : <https://b-esa.be/fr/nouvelles/le-passeport-de-securite-bien-plus-que-de-la-securite>*

Photo: Wallace Silva, Pexels



Qualité de l'air intérieur dans les lieux publics fermés : que faut-il savoir ?

Nous en avons déjà parlé dans l'édition précédente de ce magazine : la nouvelle loi sur la qualité de l'air intérieur qui a été approuvée par le parlement en décembre et qui a depuis été traduite en règles concrètes. Celles-ci entreront d'abord en vigueur dans les secteurs de l'horeca, du sport, de la culture et de l'événementiel.

Les principaux principes de la loi

La loi a pour objectifs :

- De définir des niveaux de référence de bonne qualité de l'air, indicatifs et non obligatoires.
- D'encourager les opérateurs à prendre en compte la situation existante en termes de qualité de l'air dans leurs locaux et à chercher à l'améliorer, par la réalisation d'une analyse de risque et d'un plan d'action.
- D'assurer la transparence vis-à-vis des personnes qui fréquentent un établissement quant au niveau de qualité de l'air intérieur qui peut y être garanti, grâce à la mise en place d'un système de certification et d'étiquetage.
- De créer une plateforme sur la qualité de l'air intérieur regroupant les secteurs d'activités concernés, les autorités, le monde scientifique ainsi que les fabricants et installateurs d'appareils de ventilation, de purification de l'air ou encore d'appareils de mesure de la qualité de l'air. Cette plateforme a été lancée en octobre dernier.

Concrètement ?

Un an après l'entrée en vigueur de la loi, soit à partir du 10 décembre 2023, les exploitants seront tenus d'utiliser un appareil de mesure de la qualité de l'air, d'élaborer une évaluation des risques et un plan d'action et de les mettre à disposition pour les lieux fermés accessibles au public.

Tout commerce de plus de 15 m² où des personnes sont présentes pendant plus de 15 minutes doit être équipé d'un compteur de CO₂. La mesure doit être visible par les

Photo: Mikhail Nilov, Pexels



personnes dans le commerce lui-même, sur le smartphone ou sur le site web du commerce. Si l'entreprise dispose d'un système de ventilation et/ou de purification de l'air, les valeurs ne doivent pas être affichées, mais plutôt la quantité d'air frais fournie par le système, ainsi que le nombre maximum de personnes autorisées à l'intérieur.

Les entreprises doivent également préparer une analyse des risques et un plan d'action pour améliorer la qualité de l'air au fil du temps. Ces mesures peuvent encore être prises sur une base volontaire, mais à partir du 1er janvier 2025, il sera obligatoire de demander une certification de la qualité de l'air intérieur et de l'afficher à l'entrée du bâtiment. Cela devrait être utile en cas de prochaine pandémie, afin d'éviter que le secteur ne doive à nouveau être complètement verrouillé. Car ce n'est plus l'intention.

Vous trouverez plus d'informations sur la loi relative à la qualité de l'air intérieur sur notre site web : <https://b-esa.be/fr/nouvelles/adoption-de-la-loi-sur-la-qualite-de-l-air-interieur>



Dossier commission paritaire : un bref état des choses

Photo: Freepik

Lentement mais sûrement, nous avançons vers notre propre comité mixte pour le secteur de l'événementiel. Cependant, plusieurs voies sont possibles pour y parvenir. L'une d'entre elles consiste à rejoindre la CP 304 Arts du spectacle.

L'utilisation des flexijobs est un sujet brûlant en ce moment. Ils sont autorisés dans les secteurs de l'hôtellerie, des soins de santé, de la culture et de l'événementiel. Le gouvernement renvoie aux comités mixtes des secteurs concernés, dont le «comité mixte du secteur de l'événementiel qui doit encore être mis en place». Pour l'instant, ce comité n'est pas encore en place et nos entreprises ne peuvent donc pas encore utiliser le système, à moins qu'elles ne travaillent sous le PC 302 Catering ou la CP 304 Arts du spectacle.

Toutefois, cela n'est pas du tout évident. Alors que les sociétés d'audiovisuel pourraient encore relever de la rubrique Arts du spectacle, ce n'est pas du tout le cas pour la plupart des autres domaines du secteur de l'événementiel. Les agences d'hôtesse, les traiteurs, les constructeurs de stands, ... n'ont rien à voir avec les arts du spectacle et ne peuvent donc pas travailler sous cette CP, même s'ils le voulaient. Nous avons demandé d'utiliser les codes NACE au lieu de la commission paritaire comme filtre pour le secteur de l'événementiel en attendant son propre PC, mais cela a été refusé par le gouvernement.

Pour gagner du temps sur la voie de la création d'une commission paritaire propre au secteur de l'événementiel, certains ont donc suggéré d'étudier la possibilité d'élargir au secteur de l'événementiel cette commission paritaire qui existe déjà pour les arts du spectacle. Cela semble être le moyen le plus rapide

et le plus facile de créer son propre comité mixte, mais il y a des obstacles.

L'un des problèmes auxquels nous avons été confrontés lors de la crise covid est la définition précise de notre secteur. Il est si vaste qu'il est difficile de définir un domaine précis, et c'est précisément ainsi qu'une commission paritaire est délimitée. Le nom de la CP 304 est donc clair : le terme Arts du spectacle laisse peu de place à l'imagination.

Cela signifie donc que la CP 304 devrait être élargie à l'ensemble du secteur. Des discussions sont actuellement en cours avec les différentes parties prenantes de cette CP - organisations patronales, syndicats - afin de se faire une idée de la profondeur de l'eau et de savoir s'il s'agit d'une ligne de conduite réaliste. Après tout, le secteur de l'événementiel est actuellement bien plus vaste que celui des arts de la scène. Cela ne facilite pas les discussions.

Même si cela peut sembler être le moyen le plus rapide et le plus facile d'arriver à notre propre comité mixte, ce n'est peut-être pas le cas. Vous l'aurez compris, la mise en place de la commission paritaire pour le secteur de l'événementiel n'est pas une mince affaire et c'est un travail de longue haleine.

Votre contribution (ou celle de votre responsable des ressources humaines) sont donc toujours les bienvenues ! Un appel à Juul (juul@b-esa.be) suffit.

L'utilisation des gobelets réutilisables lors d'événements obligée en Flandre

À partir du 15 juin, les boissons ne pourront plus être servies que dans des gobelets réutilisables lors d'événements en Flandre. Toutefois, il est encore possible de demander une dérogation pour les événements organisés en 2023.

Le 12 mai 2023, le gouvernement flamand a finalement approuvé un certain nombre de modifications à la réglementation flamande sur la gestion durable des circuits matériels et des déchets (Vlarema 9). Cela signifie que la réglementation relative aux récipients réutilisables lors d'événements a changé à partir du 15 juin 2023.

À partir du 15 juin 2023, il est interdit de servir des boissons dans des récipients à usage unique lors d'événements, à l'exception des bouteilles en PET et des canettes si l'organisateur de l'événement met en place un système garantissant qu'au moins 95 % de ces récipients à usage unique sont collectés séparément en vue d'être recyclés.

Pour les événements organisés en 2023, une exception peut encore être demandée au ministre flamand de l'environnement, Zuhal

Demir. Des festivals tels que Tomorrowland, Rock Werchter et Graspop ont déjà introduit une telle demande.

Cette exception à l'obligation d'utiliser des gobelets réutilisables après le 15 juin en Flandre peut être obtenue sur la base des éléments suivants :

- des stocks de gobelets jetables encore disponibles chez l'organisateur ou chez les fournisseurs. La société flamande de gestion des déchets OVAM préfère utiliser ces stocks plutôt que de les voir détruits sans avoir été utilisés.
- la disponibilité insuffisante de gobelets réutilisables
- la disponibilité de capacité de lavage insuffisante

À partir du 1er janvier 2025, il sera de toute façon interdit de servir des boissons dans des récipients à usage unique lors de manifestations.

Sur le site de l'OVAM (en néerlandais), vous trouverez tous les détails de la législation modifiée : <https://ovam.vlaanderen.be/groen-event>

Photo: Localize, Unsplash

La Flandre veut créer le centre européen des technologies du divertissement

Le gouvernement flamand a choisi la région du Rupel pour un projet unique d'emploi et d'innovation dans le domaine de la technologie du spectacle et du divertissement, l'un des piliers de Flanders Technology & Innovation (FTI). Avec ce campus, le ministre-président flamand Jan Jambon souhaite faire de la Flandre «le cœur de la technologie du divertissement».

Le gouvernement flamand, la province d'Anvers et les municipalités de Boom et de Rumst unissent leurs forces dans le cadre d'un projet unique d'emploi et d'innovation sur et autour du lieu où les festivaliers du monde entier se rendent chaque été.

L'objectif est de créer, sous l'égide de la FTI, des lieux d'innovation susceptibles de devenir le centre européen de la recherche, de l'innovation et de la création dans le domaine des technologies du divertissement. La Flandre a toutes les cartes en main pour ancrer cette position de leader (pensez à des festivals tels que Tomorrowland et Rock Werchter, mais aussi à notre vaste secteur des médias et des jeux), mais le virage doit être pris maintenant. Le vaste secteur du divertissement, dont We Are One World, l'entreprise à l'origine de Tomorrowland, est l'un des principaux partenaires, participera activement à ce projet. Le projet sera développé à l'échelle de la Flandre, avec des partenaires tels que Howest (Courtrai), imec (Louvain) et Seeds and Growth for Media (VRT et Thomas More).

Les nouveaux sites seront situés dans un lieu hautement symbolique et de renommée internationale, à savoir autour du terrain où des centaines de milliers de personnes du monde entier se rendent chaque année pour le festival de musique Tomorrowland. Les sites accueilleront à la fois des habitués et des startups, ainsi que des établissements d'en-

seignement et de recherche. L'économie locale et l'emploi s'en trouveront stimulés.

Le gouvernement flamand va maintenant rechercher des sites appropriés dans la région du Rupel, notamment De Schorre, De Klamp et Catenberg. Grâce à ce projet, certains dossiers de mobilité en cours depuis longtemps (par exemple l'extension de la N171) seront également achevés. La population locale profitera ainsi pleinement de ce projet d'investissement.

Jan Jambon, ministre-président flamand :

“La Flandre a tous les atouts pour devenir la plaque tournante de la technologie européenne du divertissement. Plus que jamais, nous devons oser exporter nos propres joyaux en matière de jeux, de festivals et de production médiatique. Un festival comme Tomorrowland prouve que nous pouvons placer la barre très haut. Nous devons également attirer des investisseurs étrangers en Flandre. La décision de mettre en place ce projet est un grand pas en avant pour Flanders Technology & Innovation, le projet ambitieux que nous avons lancé au grand public cette semaine seulement.”

Debby Willemsen (We Are One World) :

“Nous aimons beaucoup la région où nous avons pu organiser notre festival pendant 20 ans et nous y voyons également un grand potentiel. En tant qu'entreprise de divertissement, nous avons de toute façon des projets ambitieux pour aller plus loin dans



Photo: Daniels Joffe, Unsplash

la technologie et l'éducation. Par exemple, nous investissons déjà dans AREAL, une start-up technologique flamande qui a créé une expérience sonore totalement nouvelle. Nous organisons également la DJ Academy à Boom pour le deuxième été consécutif et nous sommes toujours à la recherche d'un emplacement permanent pour les studios d'enregistrement innovants qui donneront forme au festival numérique. Nous créons ainsi des emplois supplémentaires et des formations innovantes. Ces dernières années, nous avons investi massivement dans De Schorre et, en collaboration avec la province et les municipalités, nous avons veillé à ce que le parc soit un endroit agréable tout au long de l'année, tant pour les résidents locaux que pour les touristes. Étant donné que Tomorrowland est un incontournable de Boom et Rumst depuis près de 20 ans, nous tenons beaucoup à nous ancrer dans cette belle région."

Le 15 mars 2024, la FTI organise une semaine festivalière dynamique qui plongera la Flandre dans un raz-de-marée d'enthousiasme pour la technologie et l'innovation. Au cours de cette semaine, des événements mettant en avant la technologie et l'innovation flamandes seront organisés à différents endroits en Flandre. À cette fin, la FTI collabore avec de nombreuses entreprises, écoles et universités flamandes. Le dimanche 24 mars 2024, le festival final aura lieu à Anvers. Dans les mois à venir, la FTI lancera déjà plusieurs initiatives, notamment dans le domaine de la technologie du divertissement.

Plus d'information (en néerlandais) :
<https://fti.vlaanderen/stories/entertainment-hub-vindt-thuis-in-de-rupelestreek>

AI4Events est en ligne : il est temps de s'y mettre !

Le 19 juin a vu le lancement officiel de la plateforme AI4Events, avec une feuille de route d'applications d'IA spécifiquement pour le secteur de l'événementiel. La plateforme est désormais en ligne à l'adresse www.AI4events.be.

Nous avons déjà parlé du projet de recherche AI4Events de HOGENT. AI4Events vise à soutenir le secteur événementiel dans l'application de l'intelligence artificielle, par le biais d'outils numériques et d'IA que les entreprises événementielles peuvent utiliser elles-mêmes et qui les aident à organiser des événements de manière plus (coût-)efficace. Ces outils - sélectionnés spécifiquement pour le secteur de l'événementiel - sont rassemblés dans une feuille de route numérique sur une plateforme en ligne. Cela permet aux entreprises du secteur de repérer les outils qui les concernent.

La feuille de route a été rendue aussi accessible que possible au secteur, avec un manuel, un ROI, un cas par outil. Les outils inclus et offerts sur la plateforme ne sont pas trop chers et sont principalement conçus en Belgique. AI4Events s'adresse ainsi aux nombreuses petites organisations dont les budgets sont plus limités. Le groupe cible se composait principalement d'entreprises B2B, c'est-à-dire d'organiseurs de conférences, de séminaires, etc. ...

En termes de préparation et d'organisation interne, notre secteur pourrait bénéficier de conseils et de soutien. Le projet de recherche AI4Events de HOGENT a capitalisé sur ce point. Les applications sur la plateforme sont très diverses. De nombreux outils existent déjà depuis un certain temps, mais n'étaient pas connus de nombreuses entreprises de notre secteur. Parfois aussi parce qu'ils n'ont pas été

conçus à l'origine pour le secteur de l'événementiel et qu'il a fallu les adapter.

Les outils collectés semblent parfois évidents, mais le secteur a encore un long chemin à parcourir en termes de données et de numérisation. De nombreuses entreprises organisent un événement après l'autre sans vraiment systématiser, par exemple, le suivi des inscriptions, l'efficacité de la restauration, etc. ... Les décisions sont souvent prises de manière ad hoc, sur base d'une intuition plutôt que de données. La connaissance des préférences, des comportements, etc. ... permettent pourtant une plus grande prévisibilité, ce qui réduit les risques et permet de mieux répondre aux besoins et aux souhaits des participants. Des progrès peuvent donc certainement être réalisés dans le domaine de l'analyse des données. En même temps, il s'agit d'un chemin sans fin : l'innovation et l'intégration de nouvelles technologies seront toujours d'actualité. Il s'agit de rester vigilant et de détecter les opportunités à temps.

Le projet a été officiellement lancé en début de semaine à Gand en présence du ministre flamand de l'économie et de l'innovation Jo Brouns, du bourgmestre de Gand Mathias De Clercq, du directeur de HOGENT Koen Goethals et de plus de 120 professionnels de l'événementiel intéressés. Au cours de l'événement de lancement, la «feuille de route» des outils utiles développés au cours de la recherche a été expliquée plus en détail.



Photo: <https://www.hogent.be/projecten/ai4events/>

Jo Brouns, ministre flamand de l'économie, de l'innovation, du travail, de l'économie sociale et de l'agriculture :

“Lorsqu’il s’agit d’organiser des événements, nos entreprises flamandes sont leaders. Qu’il s’agisse de nos festivals ou de nos grands événements sportifs, les gens viennent du monde entier pour les regarder et nos événements deviennent même des produits d’exportation. Bien entendu, notre secteur événementiel doit également continuer à innover pour conserver son rôle de leader. Rien n’aura plus d’impact dans les années à venir que l’essor de l’intelligence artificielle. Il suffit de penser à l’automatisation des tâches répétitives ou chronophages, qui permet de libérer la main-d’œuvre rare au profit de l’expérience et de réduire les coûts. Il existe également un potentiel particulièrement important dans le domaine de l’analyse des données pour commencer à minimiser les risques et à les réduire plus rapidement lors des grands événements.”

L’objectif de la plateforme en ligne ne se

limite pas à fournir des outils, mais vise également à créer une communauté où les entreprises du secteur peuvent entrer en contact les unes avec les autres et qui reste vivante même après le projet.

En outre, un cours de remise à niveau est en cours d’élaboration afin d’utiliser efficacement l’intelligence artificielle (IA). Cela soulève immédiatement la question de savoir comment l’IA peut être intégrée dans le secteur de l’événementiel. En effet, un outil de restauration ou de suivi des inscriptions n’est pas en soi de l’intelligence artificielle.

La plateforme est désormais en ligne à l’adresse suivante : www.ai4events.be.

Que cela soit à l’avance un appel à nos entreprises pour qu’elles avancent à plein régime ! Essayez-le et partagez vos commentaires sur la plateforme. L’IA aura de toute façon un impact sur l’industrie. C’est à vous de décider quand sauter dans le train.

Effets spéciaux : étincelles ou sparks, une faille dans notre législation ?

Alors que vous venez de mettre en place toute la technique, le coordinateur de la sécurité vous annonce qu'il est interdit d'utiliser des fusées sur scène parce qu'il n'y a pas d'entreprise spécialisée dans les feux d'artifice sur le site. Vous vous étonnez ? Malheureusement, il n'a pas tort, car la législation en la matière est pour l'instant très vague.

Les dispositifs permettant de créer des étoiles, des «sparks» ou des étincelles sont en vente libre dans le monde des SFX ou des effets spéciaux depuis plusieurs années et sont largement connus. Cependant, lors de la préparation d'une analyse de risque pour des spectacles où ce type d'effet pyrotechnique est utilisé, il s'avère que cette technique est d'une nouvelle génération qui ne peut pas être correctement prise en compte dans la classification actuelle des feux d'artifice de spectacle.

Expliquons d'abord quelques concepts de base. Les articles pyrotechniques contiennent des substances explosives dont le but est de produire de la chaleur, de la lumière, du son, du gaz ou de la fumée, ou une combinaison de ceux-ci, par des réactions chimiques exothermiques auto-entretenues (source : SPF Économie ; réglementation des articles pyrotechniques). Une réaction chimique exothermique auto-entretenue est exothermique, c'est-à-dire un processus qui libère de l'énergie qui est ensuite libérée dans

Foto: André Benz, Unsplash



l'environnement, ou lorsque les liaisons rompues au cours de la réaction contiennent plus d'énergie que les nouvelles liaisons formées au cours de la réaction. Cette réaction peut se produire spontanément et facilement de manière toexplosive, en fonction du mélange pyrotechnique contenu (mélange déterminant le «point d'expulsion», en fonction de la nature de la substance).

Cadre juridique

AR 23 septembre 1958, Règlement sur les explosifs et les artifices de joie:

Classe C - Groupe b : artifices de joie

- artifices de catégorie 1 ou F1, de catégorie 2 ou F2; et
- des articles pyrotechniques à usage théâtral de catégorie T1 des types génériques suivants : feu de Bengale à allumage non électrique et fumigènes à allumage non électrique

Classe C - Groupe a : artifices de spectacle et accessoires pour dito

- artifices de catégorie 3 ou F3, de catégorie 4 ou F4
- des articles pyrotechniques à usage théâtral de catégorie T2 ainsi que des articles pyrotechniques à usage théâtral de catégorie T1 qui ne sont pas repris comme artifices de joie (allumés de manière non électrique)

La catégorie «artifices de joie» comprend des effets utilisables par le grand public, tels que des petites fusées, des pétards... voire des feux de Bengale, et est donc en libre accès. Vous n'avez donc pas besoin de connaissances particulières pour acheter et utiliser ces types de feux d'artifice.

Les appareils qui génèrent des étincelles sont également en accès libre, bien que ces appareils soient contrôlés électriquement où la réaction dans l'appareil est créée par le chauffage d'une petite quantité de poudre de titane. Bien entendu, les mesures de sécurité prescrites doivent être respectées à tout moment, mais ce type d'appareil peut être utilisé facilement et en toute sécurité, car l'effet est froid et ne dégage pas de fumée. Cependant, les appareils sont contrôlés électriquement...

Et c'est là que le bât blesse : dans quelle catégorie se situe ce dispositif ? Doit-il être considéré comme T1 étant donné les risques limités et l'utilisation facile (sans danger) ? Ou appartient-il à la catégorie T1 «autres» ou T2 «artifices de spectacle» ? Il n'y a pas de clarté à ce sujet !

Seule une «personne ayant des connaissances spécialisées» peut utiliser des effets de cette dernière catégorie. Cet utilisateur professionnel a l'autorisation d'un État membre de l'UE pour manipuler et/ou utiliser sur son territoire des feux d'artifice de catégorie 4 ou F4, des articles pyrotechniques destinés au théâtre de catégorie T2 et/ou d'autres articles pyrotechniques. Les entreprises spécialisées dans les feux d'artifice disposent évidemment d'une telle autorisation, mais ce n'est généralement pas le cas de l'entreprise AV qui contrôle les sparkulars !

Ce flou, qui est parfois source d'ambiguïté pour les organisateurs et les autorités locales, devrait donc être dissipé et une clarification ou un ajout dans la législation devrait être indiqué. Il s'agit en effet d'un produit SFX assez récent sur le plan législatif.



Nos membres ont besoin de services, de fournitures, de conseils ... et vous souhaitez toucher une cible très précise et qualitative: **devenez sponsor/partenaire!**

Des formules de base existent, mais nous pouvons préparer un package «sur-mesure» en fonction de vos souhaits, objectifs et budgets. Ce qui ne changera pas c'est notre motivation et notre dynamisme pour booster votre R.O.I. Tout comme nos membres, nous vous demanderons de respecter un code de conduite et de proposer un partenariat qui corresponde à nos valeurs et à nos besoins. Ce sont les bases d'une relation win-win à long terme.

Platinum Sponsor: € 8.900,- hors TVA/an - 1 Sponsor Platinum exclusif

Pack complet de visibilité et de publicité personnalisée sur le site web et les brochures, mailings aux contacts, visibilité aux salons professionnels, ...

- 3 campagnes d'e-mailing personnalisées à 4 890 contacts de l'événementiel (fournisseurs, agences, annonceurs)
- Bannière du sponsor principal sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Logo + nom sur toutes les communications et brochures
- Publication gratuite de toutes vos offres d'emploi sur le site web de BESA
- 1 session d'information par an, non-commerciale mais informative
- Logo "Supported by" dans la newsletter numérique trimestrielle envoyée à 3 420 professionnels de l'événementiel en Belgique
- 1 article par an dans la newsletter numérique trimestrielle envoyée à 3 420 professionnels de l'événementiel en Belgique
- Votre visibilité en tant que partenaire de BESA lors de salons événementiels
- Présence gratuite pour 5 personnes à tous les événements de BESA

Gold Sponsor: € 4.500,- hors TVA/an

Pack extensif de visibilité sur le site web, mailings aux contacts, visibilité aux salons professionnels, ...

- 1 campagne d'e-mailing personnalisée à 4 890 contacts de l'événementiel (fournisseurs, agences, annonceurs)
- Bannière partenaire sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Logo sur toutes les communications et brochures
- Publication gratuite de 5 offres d'emploi par an sur le site web de BESA
- 1 session d'information par an, non-commerciale mais informative
- Votre documentation aux salons événementiels locaux
- Présence gratuite pour 2 personnes à tous les événements de BESA

Silver Sponsor: € 1.450,- hors TVA/an

Pack de sponsoring avec visibilité sur le site web, visibilité aux salons professionnels, ...

- Bannière partenaire sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Publication gratuite de 5 offres d'emploi par an sur le site web de BESA
- Votre documentation aux salons événementiels locaux
- Présence gratuite pour 2 personnes à tous les événements de BESA

Intéressé d'en discuter ? Alors contactez-nous pour un rendez-vous sans engagement.

BESA asbl - Belgian Event Supplier Association ► Henri Devedeleerstraat 28, B-1501 Buizingen
Tél.: +32 3 330 10 01 ► E-mail: welcome@b-esa.be ► Web: www.b-esa.be TVA: BE 0825 558 585

BESA est une fédération professionnelle reconnue et siège au CSIPME (Conseil Supérieur des Indépendants et des PME)



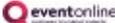
Partenaires:  

Partenaires Médias:    

Partenaires Industrie:  



La cotisation est hors tva, sur base annuelle et **totalemment déductible**.

	FREELANCE MEMBER* € 165,-	REGULAR MEMBER € 495,-	GOLDEN MEMBER € 1.595,-
Vous serez tenu informé des dernières actualités	✓	✓	✓
Le nom de votre entreprise est associé à une fédération professionnelle reconnue	✓	✓	✓
Par l'intermédiaire de BESA, votre entreprise est également associée à la Event Confederation, la (con)fédération sectorielle coupole		✓	✓
Grâce à BESA vous pouvez poser des questions à Unizo		✓	✓
Vous avez besoin d'aide d'un législateur? BESA se fera un plaisir de demander le conseil du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME pour vous	✓	✓	✓
Votre nom (de l'entreprise) et vos coordonnées sont mentionnés sur la page membre du site web de BESA	✓	✓	✓
Un lien sur le site web de BESA pointe vers le site web de votre entreprise	✓	✓	✓
Vous recevrez accès à la page Facebook privée des BESA Freelancers	✓	✓	✓
Vous pouvez utiliser le logo de BESA dans la communication de votre entreprise	✓	✓	✓
Vous recevez une réduction sur les activités de nos fédérations partenaires Febelux, Stepp & Event Confederation, le cas échéant	✓	✓	✓
Une plaque signalétique BESA "regular/golden member" à utiliser à la réception de votre entreprise, sur un stand, etc. ...		medium	large
Votre logo sera mentionné sur la page membre du site Web de BESA		medium	large
Votre propre page d'entreprise sur le site web de BESA		✓	✓
Le logo de votre entreprise est affiché dans le "Golden Member Banner" sur la page d'accueil de BESA			✓
Participation gratuite pour 2 personnes pour 1 événement réseau payant			✓
E-mail (commercial) unique à notre base de données des membres.			✓
Possibilité d'accueillir «MEET THE MEMBERS» (événement 2x/an, demandez les détails/la check-list)			✓
Vous avez la possibilité d'ajouter des photos à vos informations de l'entreprise sur le site Web de BESA		2	6
Nous diffusons avec plaisir vos nouvelles (non commerciales) sur le site et les médias sociaux de BESA		2	6
Vous pouvez propager vos offres d'emploi via le site web de BESA		2	6
Vous recevez une remise sur les formations organisées par BESA via des chèques-formation (Valeur: 30 € hors TVA)		2	6
Legal Freaks: réduction lors de l'achat de modèles de contrats dans le webshop ∞	 Legal Freaks	10%	10%
Legal Freaks: première consultation gratuite dans notre salle de réunion en ligne ∞	 Legal Freaks	✓	✓
Réduction sur vos publicités chez Eventplanner °			10%
Réduction sur vos publicités dans Experience Magazine °			15%
Réduction sur vos publicités chez Event Online °			20%
Réduction sur les communiqués de presse dans Rendez-Evenement ° 	Communiqués de presse numériques – 6/an	€ 1.340,- ⁰	€ 1.140,- ⁰
	Imprimé : 1 page – 1x/an (Décembre)	€ 1.500,- ⁰	€ 1.250,- ⁰
	Imprimé : 2 pages – 1x/an (Décembre)	€ 2.250,- ⁰	€ 2.500,- ⁰

* L'affiliation Freelance s'applique uniquement avec un CA annuel <150000 € et facturation que des prestations, pas de matériel.

° Envoyez un courriel à petra@b-esa.be pour recevoir le code de réduction spécial BESA / pour recevoir le lien permettant de prendre rendez-vous.

° Ref. prix standards et non cumulable avec d'autres réductions. | ° Le prix BESA est réduit de ± 50 % par rapport au prix de base.

7 JUILLET 2023

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

10 OCTOBRE 2023

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

1 JANVIER 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

4 AVRIL 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

8 AOÛT 2023

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

11 NOVEMBRE 2023

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

2 FÉVRIER 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

5 MAI 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

9 SEPTEMBRE 2023

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35						1	2
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

12 DÉCEMBRE 2023

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48						1	2
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

3 MARS 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9						1	2
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

6 JUIN 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

Conseil d'Administration

(6 dates par an minimum, 3 fois en live et 3 fois en digital/hybride)

- 14/9 vidéoconférence
- 9/11 live
- 19/12 vidéoconférence
- 25/1 live (Wicreations Heist o/d Bergh)
- ... à suivre

Save the dates events (t.e.m. 02/2024)

- 22 en 23/11 cocktail de Nouvel An & Meet the Members (Wicreations Heist o/d Bergh)
- 6/2 Congres Echo24 à suivre
- ...

Mises à jour, autres événements & formations

Consultez le calendrier le plus récent via le code QR :



■ Jour férié